

Réf : DGSSAJE2025-68

ÉLECTIONS AU CONSEIL DE POLYTECH ORLÉANS

SCRUTIN DU MARDI 10 AU JEUDI 12 JUIN 2025

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

- Vu** les articles L. 713-1 et suivants du Code de l'Éducation ;
- Vu** les articles D. 719-1 et suivants du Code de l'Éducation relatifs aux conditions d'exercice du droit de suffrage, composition des collèges électoraux et modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils ;
- Vu** l'avis du comité électoral consultatif en date du 13 mars 2025 ;
- Vu** l'avis du Comité social d'administration en date du 28 avril 2025 ;
- Vu** l'arrêté relatif aux modalités d'organisation du vote électronique au sein de l'Université d'Orléans en date du 29 avril 2025 ;
- Vu** les statuts de l'Université d'Orléans ;
- Vu** les statuts de Polytech ;
- Vu** l'arrêté DGSSAJE-2025-29 relatif aux élections au conseil de Polytech Orléans en date du 29 avril 2025 ;
- Vu** l'arrêté DGS/SAJ/E-2025-59 relatif à la recevabilité des candidatures pour les élections au Conseil de Polytech Orléans en date du 23 mai 2025 ;
- Vu** le procès-verbal de dépouillement du scrutin ;

LE PRESIDENT

ARRÊTE

ARTICLE 1 : COLLEGE DES USAGERS

Les sièges sont attribués au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle et attribution des sièges restant au plus fort reste. Pas de possibilité de panachage (listes bloquées).

A. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste de candidat :

Nombre de sièges à pourvoir	10
Nombre d'électeurs inscrits	1124
Nombre d'émargements	41
Nombre d'enveloppes de vote	41

Taux de participation	3,64%
Nombre de votes blancs	3
Nombre de suffrages valablement exprimés	38

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Polist'Tech	38 100,00%	1. SAMUEL PERIANIN-CARPIN	Titulaire
		2. EUGENIE BLANC	Titulaire
		3. FERDINAND PRUDHOMME	Titulaire
		4. KARLA VIGNES	Titulaire
		5. ALEXANDRE LEPESME MARCOS	Titulaire
		6. VICTORIA DUVAL	Suppléant
		7. RAPHAËL BLANC	Suppléant
		8. JIMENA IXCOT SAMAYOA	Suppléant
		9. LISANDRU LICCIONI	Suppléant
		10. LÉA NANTEUIL	Suppléant

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

- M Samuel PERIANIN-CARPIN (Titulaire)
- Mme Eugenie BLANC (Titulaire)
- M Ferdinand PRUDHOMME (Titulaire)
- Mme Karla VIGNES (Titulaire)
- M Alexandre LEPESME MARCOS (Titulaire)
- Mme Victoria DUVAL (Suppléante de M Samuel PERIANIN-CARPIN)
- M Raphaël BLANC (Suppléant de Mme Eugénie BLANC)
- Mme Jimena IXCOT SAMAYOA (Suppléante de M Ferdinand PRUDHOMME)
- M Lisandru LICCIONI (Suppléante de Mme Karla VIGNES)
- Mme Léa NANTEUIL (Suppléante de M Alexandre LEPESME MARCOS)

ARTICLE 2 : RECLAMATIONS

Toutes contestations concernant la présente décision doivent être présentées à la commission de contrôle des opérations électorales, au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des

résultats. Elles doivent être adressées ou déposées par écrit au secrétariat de la commission de contrôle des opérations électorales – Château de la Source – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2 – qui en délivrera récépissé.

Tout électeur, le président de l'université ou le recteur de l'académie d'Orléans-Tours peuvent invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif d'Orléans. Le recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle. Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la commission de contrôle. Il statue dans un délai maximum de 2 mois.

Article 3 : PUBLICITE ET EXECUTION

La Directrice de Polytech Orléans est chargée de l'exécution du présent arrêté. Elle est également tenue de prendre toutes les mesures nécessaires pour diffuser l'information la plus large envers les électeurs.

Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'université d'Orléans.

Fait à Orléans, le 13 juin 2025

Le Président de l'Université d'Orléans

A blue ink signature, appearing to be 'Eric Blond', written in a cursive style.

Éric BLOND

Décision classée au registre des actes administratifs de l'Université d'Orléans, consultable au Service des affaires juridiques.	Décision publiée sur le site internet de l'Université d'Orléans le : 13 juin 2025 Transmis au Rectorat le : 13 juin 2025
--	---